

Organisée par DEFI médias, en partenariat avec le MEPI,
la Fondation Friedrich Ebert et le Groupe Assabah

Rôle de la société civile dans la bonne gouvernance

Supplément gratuit distribué avec "L'Expression" n° 23

Liste des participants

M. Taieb Bacouche: Président de l'Institut arabe des Droits de l'homme (IADH);

M. Ghazi Grairi: Secrétaire général de l'Académie internationale de droit Constitutionnel ;

Mme Riadh Zghal: Professeure émérite en sciences de gestion, Présidente de l'Association tunisienne pour l'entrepreneuriat et l'essaimage (ATEE) ;

Mme Monia Jguirim: Chef d'entreprise, Présidente du Centre des jeunes dirigeants (CJD);

Mme Oum Kalthoum Benhassine: Présidente de l'Association Femmes et Sciences (AFS);

M. Moncef Achour: Membre du Secrétariat exécutif du SMSI ;

M. Lothar Witte: Représentant de la fondation allemande Friedrich Ebert ;

Bochra Belhaj Hmida: Avocate, ex-présidente et membre de l'Association des Femmes démocrates.

Modérateur: Ridha Kéfi

Organisation: Ridha Kéfi et Amel Belhadj Ali.





Raouf Cheikhrouhou
directeur général de Dar Assabah

Allocution de bienvenue

Mesdames, messieurs, Chers professeurs, amis et collègues ; j'ai tenu à ouvrir personnellement cette quatrième table ronde que nous organisons en partenariat avec le MEPI, ainsi qu'avec la fondation allemande Friedrich Ebert, qui nous a rejoint entre-temps dans cette initiative.

Je voudrais remercier les représentants de ces deux institutions en Tunisie, qui nous font l'honneur d'être parmi nous ce matin, notamment M. Matthew Long et M. Lothar Witte, pour leurs contributions respectives.

Après «l'accord de libre échange Tunisie - Etats-Unis», «médias et terrorisme» et «les relations entre le Monde arabe et les Etats-Unis», thèmes des trois premières tables rondes, nous aborderons aujourd'hui «le rôle de la société civile dans la bonne gouvernance», un sujet de très grande importance pour un pays comme le nôtre, qui passe par une phase déterminante de son histoire marquée par la mise en route de nombreuses réformes à la fois politiques, économiques et culturelles.

Pays en transition démocratique, comme on dit aujourd'hui, la Tunisie cherche à renforcer le rôle de l'Etat dans la régulation des relations entre les différents acteurs sociaux, mais aussi à déléguer un certain nombre de ses prérogatives à une société civile, elle aussi en plein développement, et qui est

en train de gagner en maturité et en crédibilité.

L'implication de cette société civile, à travers ses diverses composantes, dans des actions concrètes qui ont un impact direct sur la société, pose un certain nombre d'interrogations sur la nature de cette implication, son utilité, ses spécificités, ses urgences, mais aussi ses limites. Pour mener à bien leur mission, les associations ont certes besoin d'une certaine indépendance vis-à-vis des différents acteurs politiques, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition. Elles devraient aussi travailler dans la clarté et veiller à la transparence, surtout en matière de financement. Car c'est du mélange des genres que naissent souvent les malentendus. Et si la société civile veut jouer un rôle plus important dans la gestion des affaires publiques, aux niveaux national et international, elle doit être un modèle de rigueur et de probité.

Ce sont là quelques idées personnelles que je propose à votre débat qui sera, je n'en doute pas, d'un haut niveau intellectuel, vu la qualité des intervenants que je remercie d'avoir répondu favorablement à notre sollicitation.

Mesdames, messieurs, je vous souhaite un excellent débat.

Introduction

Ridha Kéfi



Merci Si Raouf, Vous avez évoqué là un sujet qui retiendra sans doute l'attention des intervenants : à savoir les affinités électives ou les relations incestueuses entre le travail associatif et l'action politique. Nous savons que les frontières entre les deux domaines sont souvent très ténues et les glissements de l'un vers l'autre, que ces glissements soient heureux ou malheureux, sont assez fréquents. Mais on ne voudrait pas commencer par cet aspect la problématique qui nous préoccupe ce matin, celle du «rôle de la société civile dans la bonne gouvernance».

Par «société civile», nous entendons cet acteur autonome qui joue un rôle d'intermédiaire entre la société et l'Etat, qui soutient et complète l'action de cet Etat, mais sans se substituer à lui, notamment dans les secteurs exigeant une gestion plus souple, plus autonome et plus personnalisée.

Par «bonne gouvernance», nous entendons ce souci d'efficacité, de transparence et

de responsabilité citoyenne qui doit être le principal moteur des actions de l'Etat, de ses hommes et de ses institutions, mais aussi de celles des associations et représentants de la société civile. La crédibilité de l'un et de l'autre est à ce prix. Leur légitimité aussi. De même la réussite de l'un dépend de celle de l'autre, de ses apports et de ses soutiens.

Nous voudrions, dans cet introduction, souligner la nécessité d'éviter le piège assez commode, et dont s'accommodent volontiers parfois les Etats et certaines associations trop jalouses de leur indépendance, qui consiste à opposer les politiques aux activistes de la société civile, alors que la raison (et l'intérêt même des sociétés) exigent une meilleure répartition des rôles entre les deux, une meilleure compréhension réciproque, voire une collaboration étroite entre eux.

Je ne cherche pas ici à orienter notre débat. Mais j'exprime une réflexion que je sais partagée par la plupart d'entre vous. Aussi, vais-je m'empresser de vous céder la parole. Pour la bonne marche de notre

débat, nous allons donner la parole à trois universitaires et chercheurs qui ont longtemps travaillé sur le sujet de notre table ronde. Je voudrais citer MM. Taïeb Baccouche, Ghazi Ghraïri et Mme Riadh Zghal. A côté de leurs apports théoriques, nos trois universitaires sont aussi très impliqués dans le travail associatif en Tunisie et à l'étranger. Ils ont donc cette double casquette qui donne à leurs idées et appréciations une certaine profondeur intellectuelle et pratique. On fera ensuite un tour de table pour permettre aux représentants de la société civile de témoigner chacun de son vécu et d'enrichir le débat par leurs idées et propositions.





Persistance de la culture non-démocratique

Taieb Baccouche

J'aimerais d'abord remercier les organisateurs de cette table ronde, et aussi pour le papier introductif dense et qui a posé les problèmes d'une manière très claire. Les questions finales de ce document sont des questions clefs de cette problématique.

Je pense qu'il est nécessaire de définir la société civile, car elle ne paraît pas communément admise ou comprise de la même manière, aussi bien de la part de certains acteurs de la société civile que de certains responsables politiques. Il persiste dans les esprits – il faut bien le reconnaître – un problème, à savoir la place attribuée aux partis politiques qui ne sont pas au pouvoir, ainsi que les instances législatives.

Si nous devons nous limiter à une réponse simple qui ne pose pas de problèmes définis, nous pouvons dire que la société civile se définit essentiellement en tant qu'initiative citoyenne. La société civile et les organisations qui la composent, sont d'abord une émanation de la citoyenneté, des citoyens qui prennent des initiatives indépendamment des pouvoirs politiques, des gouvernements et même des partis politiques, aussi bien ceux qui gouvernent que ceux qui sont dans l'opposition, car ces derniers pourraient être appelés un jour à l'exercer ; ils sont donc dans l'antichambre du pouvoir.

Pour cette raison, je considère que les syndicats représentent une des composantes essentielles de la société civile, de par leur impact populaire et le nombre de leurs adhérents. Les syndicats assurent -à mon sens et essentiellement

dans les pays du tiers-monde – une responsabilité morale de premier ordre. Ils sont appelés à être des locomotives de la société civile. Mais dans la plupart de ces pays, jouent-ils réellement ce rôle ?

Les ONG ont un champ d'action et d'intervention très varié, allant de la défense des Droits de l'Homme en général aux questions spécifiques de la femme par exemple dans certaines sociétés. Ce champ est sans limites, tant l'action touche l'intérêt de la société et son développement intégral.

D'une manière générale, on constate dans le Monde Arabe une faiblesse de la société civile, qui est due à des causes inhérentes à la société civile mais également pour des raisons d'ordre politique. Ce qui est inhérent à la société même relève de la culture citoyenne, qu'elle soit politique ou religieuse. Il faut bien dans les pays arabes, évoquer cette culture religieuse passéiste, qui peut être – dans certains cas – une des raisons de la faiblesse de la société civile.

Les facteurs politiques relèvent de la volonté des Etats qui ne sont pas suffisamment démocratiques, ou ne le sont pas du tout, et qui ne veulent pas d'une société civile indépendante et autonome, mais veulent par contre exercer sur cette société une hégémonie politique.

Ceci nous amène à poser le problème de la démocratie, qui fait qu'une société civile se développe réellement dans un contexte démocratique, ou, au contraire,

rencontre des difficultés pour se développer si le contexte n'est pas démocratique.

Il faut rappeler que nous prenons ici aussi bien la démocratie que les Droits de l'Homme dans

leur acception universelle, qui transcende les spécificités du détail, en référence à des valeurs qui relèvent de l'universel. Malgré les progrès enregistrés, notamment dans le tissu associatif qui s'est développé dans les pays arabes, les ONG et les organisations qui relèvent réellement de cette société, sont peu nombreuses.

La majorité est composée d'organisations suscitées directement par le pouvoir, ou par d'autres forces politiques, ce qui nous amène à poser le problème de l'allégeance. Nous pouvons illustrer par l'exemple des pays où les syndicats émanent de partis politiques, ce qui conduit ces organisations ouvrières à subir les effets des clivages politiques.

En Tunisie, le mouvement syndical possède une histoire beaucoup plus complexe, de par sa participation à la lutte nationale et à l'édification de l'Etat national. Néanmoins, le pouvoir politique a essayé dès l'indépendance de contrôler ce mouvement. De ce fait, le rôle joué par l'Etat, aussi bien pour développer la société civile ou freiner son développement, est d'une grande importance.

En plus des causes exogènes, qui relèvent de la volonté politique du pouvoir, il ne faut pas négliger aussi les causes endogènes, qui sont inhérentes à la nature même de cette société civile et essentiellement à la nature de la culture dominante. On constate actuellement, malgré les efforts fournis par des ONG et des défenseurs des Droits de l'Homme, la persistance d'une culture non-démocratique. Ce constat concerne par exemple le fonctionnement de certains partis de l'opposition et même certaines ONG, qui sont à l'image des partis au pouvoir.

Je pense qu'il faut agir au niveau du culturel qui, malgré son importance, reste à la traîne, alors qu'il est le pivot et joue un rôle essentiel. Je pense qu'il faut agir à ce niveau.

«Le rôle de l'Etat, aussi bien pour développer la société civile ou freiner son développement, est d'une grande importance.»

L'idée de société civile est trustée par les Etats

Ghazi Graïri



Je veux en premier remercier les organisateurs de cette table ronde, et exprimer l'honneur qui m'échoit, d'autant qu'il est rehaussé par la qualité des participants et surtout l'occasion d'échange qui se présente à moi.

Avant d'entamer, j'aime bien dire que je suis en accord total avec ce qu'a présenté M. Taieb Baccouche, concernant cette corrélation entre l'existence d'une société civile digne de ce nom, ou – ce que j'appellerais – une société civile vertébrée, et la condition démocratique. Un regard que l'on jetterait sur l'expérience de pays qu'on qualifie aujourd'hui comme démocratie confirmée nous rappelle que l'idée même de la société civile est née dans le creuset du siècle des Lumières, à savoir cette période où les sociétés n'étaient pas encore démocratiques.

L'appel fait par la pensée des Lumières à ce qu'il y ait entre l'individu et les institutions politiques un espace intermédiaire, qui revendiquerait la fin de l'absolutisme et qui aiderait à l'avènement de cette transition a aidé ces sociétés à franchir les pas.

La société civile a eu dans ces régions, deux missions, à savoir ce passage vers l'Etat rationalisé par le droit, et qui confirme la pratique démocratique, et dans les sociétés démocratiques actuelles, où la société civile joue un rôle de vigilance et veille à ce que les institutions publiques ne dépassent guère les limites établies par cette société démocratique.

Il serait tout à fait logique de confirmer ce qu'a avancé M. Taieb Baccouche, concernant les pays arabes et dire – dans les meilleures des hypothèses – que la société

civile est faible ou pas assez structurée. Si on veut aller au fond des choses, on peut même douter de l'existence d'une société civile au sens cohérent et complet du terme. La raison de ce constat est simple, à savoir que la société civile repose sur un ensemble de composantes, essentiellement associatives, mais qui peut englober dans un sens plus général, même l'initiative économique privée.

Il est vrai aussi que le rôle et la situation des partis politiques sont assez délicats, car ces derniers sont appelés aussi bien à exercer le pouvoir qu'à être dans l'opposition, et de ce fait la part de leurs activités institutionnelles échapperait à la société civile. Néanmoins, ces partis – aussi bien au pouvoir que dans l'opposition – observent bien des activités qui retomberaient tout à fait facilement sous l'aspect de la société civile et sociale.

Il est tout à fait paradoxal de rappeler que la société civile est née dans un creuset libéral. Pourtant elle a été structurée au sens le plus théorique et le plus proche de notre réalité actuelle, par des théoriciens marxistes, essentiellement Antonio Gramsci, qui a opposé la société politique à la société civile, et en donnant aux intellectuels comme mission de faire évoluer cette société, essentiellement selon son schéma politique, à savoir passer d'une société bourgeoise à une société prolétarienne.

«La société civile devient plutôt un alibi dans le discours officiel, plus qu'une réalité tangible»

Antonio Gramsci appelle les intellectuels à opérer une subversion des esprits, à savoir un changement des mentalités. Ce qui nous rapproche de ce qu'a évoqué M. Taieb Baccouche, à savoir que le problème dans nos pays arabes se situe au niveau culturel.

Je remarque personnellement – en ma qualité de citoyen et nullement d'universitaire – que l'idée de société civile est trustée par les gouvernements mêmes, en quête d'apparence et de conformité par rapport à des standards internationaux, aussi bien un discours démocratique par des régimes qui le sont peu ou pas du tout, tout aussi cette prétention à une bonne gouvernance et à une transparence, même si elles sont absentes, sans oublier ce discours d'acceptation de la société civile et du tissu associatif.

Notons que les organisations internationales, liées à la question des droits de l'Homme, sont très vigilantes et arrivent à distinguer entre une société civile «réelle» et celle «suscitée». Une distinction se fait bien de ce qui est «fac-tice» et n'est guère l'émanation d'une société. La société civile devient plutôt un alibi dans le discours officiel, plus qu'une réalité tangible, parce qu'il me paraît très difficile, dans des sociétés où la liberté d'expression et d'association est objet à une dérogation, de voir éclore une société civile cohérente et vertébrée.



La société civile doit exprimer des intérêts divergents

Riadh Zghal

Je suis très heureuse de participer à une table ronde qui traite d'un thème qui semble stratégique pour notre société, le monde arabe et le monde en général. Je suis actuellement professeur émérite en sciences de gestion, avec une base en sociologie, tout en étant impliquée – depuis des années – dans la vie associative. Tout au long de ma carrière d'enseignante et à travers mes fonctions au sein de la Faculté des sciences économiques et de gestion de Sfax, j'ai essayé de susciter une activité associative parmi mes étudiants.

Sans faire de référence à un schéma théorique, je dirai simplement que la société civile existe et qu'elle a toujours existé, seulement il faut faire la part des choses. Il y a la société en tant qu'entité organisée d'une part et les structures organisées de type associatif, qui constituent une composante de l'organisation formelle de cette société.

La société civile ne peut être perçue uniquement à travers le nombre d'associations légales. Un certain nombre d'entre elles sont amarrées aux partis politiques, ou à des ONG internationales, qui ne reflètent pas nécessairement la dynamique ni l'identité de la société. D'autres émergent d'une manière spontanée et sont l'expression d'une problématique sociale.

Il faut bien faire la différence entre ces trois types d'associations. Aussi, nous avons le sentiment que la société civile ne semble pas, à première vue, organisée, néanmoins elle se révèle à travers l'histoire. L'étude des mouve-

ments de libération nationale prouve que ces derniers ont commencé sous forme de mouvements sociaux très mal structurés, puis ils se sont organisés progressivement pour donner naissance à des partis ou à des organisations de type syndical ou associatif.

Je prendrai pour exemple le mouvement féministe en Tunisie. Au début, les femmes ont été sollicitées pour participer au mouvement national, puis elles se sont organisées en mouvements sociaux, et ont fini par créer leurs propres structures et leurs associations.

On ne peut raisonner en termes de société civile, sans pour autant évoquer la question de conflictualité et de lutte pour le pouvoir. La société civile organisée,

constitue un moyen fondamental pour toute catégorie sociale de défense de ses droits et d'acquisition d'un certain pouvoir.

Je citerai, pour l'exemple, le mouvement féministe tunisien et précisément l'Union nationale des femmes tunisiennes (UNFT), qui, au lendemain de l'indépendance et à la suite de la décision de l'Assemblée Constituante de limiter le droit de vote aux hommes, a pris l'initiative d'écrire à tous les membres de cette Assemblée dans le but de demander ou d'exiger des droits politiques pour les femmes.

Cette action a été occultée délibérément par un pouvoir politique, qui préférerait mettre au premier plan le rôle de Bourguiba dans l'émancipation de la femme, plutôt que le mouvement féministe qui a précédé l'indépendance.

Concernant les syndicats, je rejoins parfaitement M. Taieb Baccouche, concernant le fait que les syndicats, aussi bien ceux des tra-

vailleurs que ceux des patrons, constituent des maillons essentiels pour le fonctionnement équilibré de la société. En effet, une société où personne n'exprime les droits des travailleurs ni ceux des employeurs est une société impotente.

Concernant la dimension culturelle, évoquée par M. Taieb Baccouche, nous avons tous à l'esprit Alexis de Tocqueville qui a montré que la société américaine disposait d'un tissu associatif extrêmement dense et actif. Ceci pour expliquer le dynamisme de cette société et, à ses yeux, la différence avec les sociétés européennes de l'époque.

La culture – dans le sens anthropologique du terme – revêt une grande importance à ce propos. Est-ce que les citoyens possèdent les aptitudes et les valeurs qui les prédisposent à l'engagement dans le travail associatif ? Ce dernier, pris au sens large du terme, constitue un service à la communauté ainsi que l'expression de ses problématiques.

La culture de service à la communauté et d'expression de ses problèmes n'est pas un phénomène tout à fait spontané. Son développement se réalise à travers les institutions de socialisation et le mode de fonctionnement de la société. De même, la gravité des lacunes que la société observe par rapport aux réponses que les pouvoirs publics apportent aux problématiques vécues favorise la genèse de mouvements sociaux pouvant évoluer vers des structures de type associatif.

Par ailleurs, il ne faut nullement être idéaliste et croire qu'une association vient uniquement dans le but de servir la catégorie sociale qu'elle prétend soutenir. Une association – et cela a été bel et bien démontré – peut être exploitée en faveur d'une stratégie individuelle. L'association sert entre autres de «perchoir» qui donne une visibilité à Ceux qui la dirigent.

Ceci explique le taux de mortalité – plus

«On ne peut gérer une société intelligente de la même manière qu'une société pauvre en savoirs et en exigences»

ou moins important – des associations, parce que la création s’est faite en premier lieu dans le cadre d’un projet collectif, qui se transforme progressivement en une structure servant des stratégies individuelles.

La survie dépend aussi de la capacité à gérer l’association qui, en l’absence de stratégie, de leadership, de vision future ou de capacité de travail en équipe, court de graves risques d’instabilité conduisant à sa disparition.

Nous devons reconnaître que l’importance de la société civile et son rôle découlent du contexte actuel, où le rôle de l’Etat a considérablement changé. On est passé progressivement de la logique de l’Etat dirigiste et, à travers un développement économique du secteur privé, à ce qu’on peut appeler une société duale renfermant deux entités : le secteur public et celui privé.

De nos jours, les sociétés sont devenues d’une grande complexité, les problèmes aussi, leur résolution ne peut être

assurée par l’Etat seul, ou les structures économiques, ou même les ONG.

On est aujourd’hui dans une logique de gouvernance, à savoir l’obligation – pour faire marcher une société – d’adopter un modèle démocratique. Un tel modèle est celui d’une société, où il existe une interaction positive entre l’Etat avec ses agences, le secteur économique privé, et les organisations non gouvernementales.

Les associations deviennent une nécessité de nos jours, en vue de répondre à un certain nombre de demandes sociales et à une complexité des systèmes sociaux, économiques, politiques, technologiques...

Un tissu associatif dense est nécessaire parce que l’humanité n’a jamais disposé d’autant d’intelligence, une intelligence perceptible au niveau de l’extension de l’éducation à des catégories humaines de plus en plus larges, des équipements utilisés et des produits consommés au quotidien qui renferment une dose

de recherche et de sciences de plus en plus importante. On ne peut gérer une société intelligente de la même manière qu’une société pauvre en savoirs et en exigences de toutes sortes.

La gouvernance signifie cette manière de gérer dans la diversité et la coopération, mais aussi dans la conflictualité d’intérêts. A ce propos, je suis de ceux qui adhèrent à la thèse de Darhendorf qui stipule qu’il n’y a pas de vie sans conflit. Il faut simplement reconnaître que la conflictualité fait partie intégrante de la gestion de la société. La société civile a à exprimer les intérêts divergents, et à jouer de ce fait le rôle d’observatoire, nécessaire à celui qui gouverne, fusse-t-il du genre dirigiste.

La société civile joue un rôle important dans la négociation des intérêts des diverses catégories sociales, qui, naturellement luttent pour assurer leurs intérêts et disposer d’une portion de pouvoir. Cela se passe aussi bien à travers les partis qu’à travers d’autres structures dont les associations.

Pourquoi ne sommes-nous pas démocrates?

Bochra Belhaj Hmida

J’aimerais en premier lieu remercier les organisateurs de cette table ronde, et exprimer ma joie d’être avec vous, même si nous, les participants, ne sommes pas du même bord. Les occasions de discuter et d’échanger les idées sont très rares.

Je suis en accord avec ce qu’a été dit par les trois intervenants. Je voudrais porter une précision que je considère assez importante. Le rôle d’une société civile n’est nullement de jouer le rôle d’intermédiaire entre la société et l’Etat mais plutôt d’être un partenaire de l’Etat. Si on revoit les Conventions des Nations-Unies, on remarque bien que ce rôle est demandé et que les Etats se sont

engagés sur la base de considérer les ONG comme des partenaires.

Partenaire ne veut nullement signifier inféodé à l’Etat, mais plutôt autonome et indépendant, aussi bien par rapport à l’Etat qu’aux divers partis politiques. Ce rôle de partenariat suppose que la société civile puisse s’exprimer librement, s’activer librement et puisse attirer l’attention de l’Etat sur les problèmes de la société et essentiellement par rapport au secteur sur lequel l’association travaille.

L’Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) – à titre d’exemple – est considérée par l’Etat comme une association «opposante» parce qu’elle est simplement autonome. Or, cette caractéristique rend



intéressante l’expérience tunisienne, car différente des autres pays comme le Maroc ou le Liban, où les associations trouvent naissance dans les partis.

Les associations autonomes sont nées en dehors des partis politiques. Autonomie n’est nullement synonyme de neutralité, l’ATFD n’a pas à faire de la propagande pour le parti au pouvoir ou un autre parti, mais elle n’est pas apolitique.

Elle n'a pas pour rôle de faire de l'opposition systématique, mais elle n'hésite pas à s'exprimer sur les préoccupations des femmes, qui sont d'ordre politique, même si cela va à l'encontre de la politique de L'Etat.

Les droits des femmes relèvent d'une dimension politique, à savoir assumer un choix de société, comme le choix de l'égalité entre les sexes qui revêt une dimension politique. L'expérience de notre pays atteste que tout droit, aussi bien celui des femmes, de l'environnement et autres, s'inscrit automatiquement dans un registre politique tant qu'on veut jouer pleinement son rôle.

Par ailleurs, concernant la dimension personnelle, nier ou occulter cette dimension de tout engagement dans une association relève d'une méconnaissance totale de la nature humaine. Nul ne s'engage dans un combat sans une motivation personnelle. Seulement, il ne faut nullement que ce côté personnel outre-passe certaines limites et se fasse aux dépens de l'activité de l'association et surtout de son intégrité et de sa bonne gouvernance.

Je suis en accord total avec ce qui a été dit concernant la culture démocratique. J'ajoute même que nous autres Arabes, nous ne sommes nullement des démocrates. Nous devons nous poser la question sur les causes de cette absence de culture démocratique. Je ne prétends pas apporter ici des réponses scientifiques et claires mais seulement des éléments de réponse.

Pourquoi chacun de nous n'accepte pas les choix des autres ?

D'abord on vit dans un environnement aussi bien national que régional non démocratique. Même les médias qui sont venus «renforcer» le

pluralisme véhiculent des messages monolithiques. Je donne, à titre d'exemple, le slogan de la chaîne Al-Jazira, à savoir «L'opinion et l'autre opinion». On est dans un système de pensée unique, qui n'accepte guère la différence.

Je pense que la politique de l'Etat tunisien, comme celles des autres Etats arabes, a été conçue de manière à ce que nos sociétés se construisent sur la pensée unique. Lorsque je pense qu'un parti comme le Mouvement des démocrates socialistes (MDS), un parti libéral s'il en est, dont les choix sont très proches de ceux du parti au pouvoir, a souvent été réprimé et a fini par perdre sa place sur l'échiquier politique national, je dis que nous devons nous poser des questions à ce niveau.

En face de ces Etats monolithiques sont nés des courants d'opposition, d'abord en grande partie issus de la gauche stalinienne et, plus tard, de la droite islamiste, qui ne sont pas elles-mêmes forcément démocratiques.

Je considère que la question de la bonne gouvernance concerne aussi bien les ONG que l'Etat et qu'on ne peut évoquer la bonne gouvernance sans la démocratie. Aussi, nous ne pouvons traiter de ce sujet, si les rôles ne sont pas clarifiés. A savoir, qui doit rendre compte à qui ? Nous vivons dans des pays où les ONG, les partis d'opposition et les citoyens sont appelés à rendre compte à l'Etat. Evoluons-nous dans une culture politique – puisque nous avons évoqué la question de la culture – où l'Etat est

lui aussi appelé à rendre des comptes ?

Ceci résume toute la question. On ne peut parler de bonne gouvernance, sans une clarification des rôles. L'Etat – qu'il soit élu de manière démocratique ou non – est encore loin de rendre des comptes des résultats de ses actes aux citoyens. On oublie qu'il est là pour servir.

Je pense que, pour donner l'exemple et être irréprochables, les ONG doivent travailler dans la transparence, assurer une bonne gouvernance et respecter l'alternance à travers des élections libres et démocratiques, ainsi qu'une gestion transparente.

Tout ceci relève d'une dimension purement théorique, car au vu de la réalité, certaines ONG ne peuvent avoir accès qu'occasionnellement au financement de l'Etat, tandis que d'autres bénéficient de dons et de financements, sans subir de contrôles.

Je pense – comme il a été dit par les autres intervenants – qu'il y a des conditions qui doivent être réunies et pour lesquelles notre pays est tout à fait préparé, à savoir l'instauration des conditions du contrôle démocratique et le respect de l'action libre des ONG, qui peuvent favoriser cette société civile et lui octroyer les moyens de jouer son rôle pleinement, dans les conditions jadis évoquées, à savoir la transparence, la bonne gouvernance et le respect des engagements, loin de tout esprit partisan.

«Autonomie n'est pas synonyme d'opposition et encore moins de neutralité ou d'apolitisme»



Pas de société civile sans Etat démocratique

Moncef Achour



J'interviens dans cette table ronde en me basant sur une expérience vécue lors de la deuxième phase du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI), où j'ai exercé au sein du Secrétariat exécutif, chargé des relations avec la société civile internationale. J'étais un fonctionnaire international dans un organisme international, œuvrant pour l'organisation d'un sommet mondial.

Je porte – comme tout citoyen – mes convictions politiques, que j'assume pleinement. Je suis membre du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) depuis l'avènement du 7 novembre 1987. J'étais étudiant militant et aussi fondateur de la première section de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH).

A ce stade du débat, à la fois riche et intéressant, j'aime intervenir au niveau sémantique et conceptuel, et plutôt dans un esprit de débat interactif et nullement de polémique, et dire, en premier, que la société civile est une notion très complexe, qui supporte – tel que l'a avancé M. Taieb Baccouche – plus d'une définition, à savoir selon le contexte politique, historique et culturel, selon l'appartenance et aussi l'évolution de cette notion, car il y a eu évolution. Aussi, selon les écoles, au sens large du terme, c'est-à-dire que l'approche américaine et anglo-saxonne est différente de celle européenne et plus exactement française, sans oublier le système institutionnel des Nations Unies (NU), plus précisément l'article 71 de la Charte. Il y a aussi le statut consultatif, octroyé aux ONG, indépendamment des sensibilités politiques. Cette précision est d'une grande importance, car par rapport au système des NU, nul ne peut s'adonner à une surenchère ou à une quelconque sélection. Il est naturel de reconnaître que les associations qui ont ce statut le méritent certainement, tandis que d'autres ont préféré librement le militantisme, au gré de leurs cultures. J'appelle plutôt à dépassionner le débat et à relativiser, comme l'a bien fait Mme Riadh Zgal.

Relativiser, dépassionner et recentrer, d'où la nécessité de repenser ce concept. On doit plutôt parler de sociétés civiles, ainsi au pluriel. A analyser le mot ONG, le «N» doit nous interpeller et appeler à une nuance. ONG ne veut pas dire nécessairement «anti-gouvernementale». Ne pas être «anti-gouvernementale» ne veut pas dire non plus être inféodé au pouvoir. Réduire ce sens à ce niveau équivaut à insulter des compétences, et surtout dresser des barrières et adopter une ségrégation sur fond de clivages politiques et idéologiques.

Une association peut très bien être alignée sur une politique ou logique d'un parti, qu'il soit au pouvoir ou dans l'opposition, et mériter le statut d'ONG. Ceci dépend essentiellement du discours, du comportement, des attitudes, des réflexes, ainsi que de la dynamique de fonctionnement de cette association. Si la dynamique et le processus de prise de position émanent bien de la potentialité de cette ONG, ceci sera la preuve de son fonctionnement transparent et démocratique.

A la suite du constat de ces conditions, on pourrait dire que cette association défend les choix politiques d'un tel parti ou d'une telle idéologie. Ne prendre en compte que le positionnement politique – au premier degré – équivaut à condamner les quatre cinquièmes des ONG africaines. Ce clivage politique et idéologique est appelé à être dépassé.

Je joins complètement le souci de démocratie et du bon fonctionnement interne, de transparence et d'autonomie, et non d'agendas qui sont dictés par des partis politiques. Je suis heureux de voir Mme Riadh Zgal développer une question cruciale, celle de l'Etat, surtout que les débats concernant la société civile ont souvent négligé cette dimension. Car, il ne peut y avoir de société

civile sans un Etat démocratique.

Je conclus par la notion de partenariat au sein de la société civile. Le dernier SMSI a défendu une approche multipartenaire, qui va plus loin et au-delà du partenariat classique. A savoir engager les gouvernements, les institutions internationales spécialisées qui représentent bien l'évolution de l'intelligence humaine, le secteur privé, ainsi que la société civile.

Il est vraiment temps de dépasser la dualité classique. Je cite bien une phrase du politologue allemand Ralf Dahrendorf, qui considère qu'il faut bien six mois pour organiser des élections, dix ans pour installer une économie de marché, tandis qu'il faut toute une génération pour créer une société civile. Ce constat joint la dimension culturelle et d'apprentissage.

Cette culture démocratique inclut aussi bien la responsabilité de l'Etat que celle de la société civile même, et conduit à instaurer un débat concernant la légitimité de la société civile et sa transparence. Ceci n'est guère un discours de gauche, qui chercherait à culpabiliser la société civile, mais plutôt un souci de bonne gouvernance, sans quoi on ne peut parler de transparence ou d'exigence démocratique.

A ce stade du concept, il faut beaucoup plus de modestie et surtout relativiser, et prendre ces notions dans leurs contextes, dans un respect total de la donnée essentielle, à savoir l'initiative citoyenne. Il faut également établir des plans nationaux de partenariat durable et renforcé entre l'ensemble des composantes de la société civile et les pouvoirs publics.

«Une organisation non gouvernementale (ONG) n'est pas nécessairement anti-gouvernementale»



La société civile se démarque de l'Etat, de l'entreprise et de l'individu

Lothar Witte

Merci beaucoup à DEFI Médias qui m'a donné l'occasion de participer à cette table ronde. C'est un honneur pour moi de participer en tant que sociologue allemand, tout en soulignant que je ne dispose malheureusement pas des mêmes compétences que Ralf Dahrendorf que vous venez de mentionner.

Je vais me référer brièvement à la définition de la société civile, et essayer d'aborder les conditions de développement ainsi que les points de faiblesse, sans oublier la relation entre l'Etat et la société civile. Je ne peux prétendre connaître la société civile tunisienne mieux que ceux ici présents et je vais me référer à quelques expériences européennes.

La notion de «société civile» est souvent employée sans pour autant que nous soyons tous du même avis concernant le sens et la définition. Il me semble qu'il serait utile de voir d'abord quels sont les champs de démarcation de la société civile. Tout d'abord, elle se démarque de l'Etat, de sa bureaucratie et de sa hiérarchie. Par la suite, elle se démarque de l'entreprise, car elle n'adopte guère une vision mercantile, et finalement elle se démarque aussi de la sphère privée de l'individu proprement dit.

En termes positifs, quel est le dénominateur commun ? L'auto-organisation de la société, en mettant l'accent sur l'autonomie du citoyen au-delà des frontières des relations sociales traditionnelles; l'action col-

lective dans l'espace public; et troisièmement l'orientation vers le bien commun, et non pas sur les intérêts particuliers.

Si on revient à l'histoire, on remarque qu'il y a deux époques distinctes où le concept de la société civile s'est particulièrement développé. D'abord, au XVIIIe siècle, quand les philosophes des Lumières tels que Montesquieu, Rousseau et Kant ont développé l'idée de la société civile comme un projet d'une société libre, opposée à l'Etat autoritaire.

La deuxième grande conjoncture s'est inscrite vers la fin du 20e siècle, en Europe de l'Est et en Amérique latine, encore une fois comme une forme de contestation face à un système politique autoritaire. Dans ce contexte, le concept de la société civile s'est donc développée comme un projet de société basé sur la libre association des citoyens, les libertés fondamentales, à savoir la liberté d'association et la liberté de réunion.

Au-delà de ces conditions formelles, d'autres conditions sont nécessaires pour le développement d'une société civile autonome : l'Etat ne doit pas instrumentaliser les composantes de la société civile pour ne pas entraver leur autonomie et les priver de leur «goût particulier».

Souvent, les actions de la société civile établie – en Europe, les syndicats et les associations de bienfaisance classiques en font souvent partie – sont fortement orientées vers l'Etat, qui tient le rôle d'interlocuteur ou même de commanditaire. Dans ce cas, on ne peut parler d'une quelconque démarcation entre les affaires de la société civile et celles de l'Etat et il est à se demander si on peut alors toujours par-

ler de société civile.

Cela ne veut pas dire que le rôle de ces organisations au sein de la société n'est pas important. La représentation des travailleurs constitue une mission très honorable, et ce n'est pas par hasard que l'UGTT est notre plus important partenaire en Tunisie. Ainsi, en Allemagne, Caritas – une association caritative liée à l'Eglise Catholique – est, avec plus d'un demi-million d'employés, le deuxième employeur après l'Etat, bien devant les grandes multinationales du pays. C'est donc un important prestataire de services sociaux. Mais les principes de la participation, de l'auto-organisation, de la créativité et de l'innovation sont souvent relégués au second plan. Ainsi, la société civile perd son caractère de ferment pour permettre à la société d'évoluer.

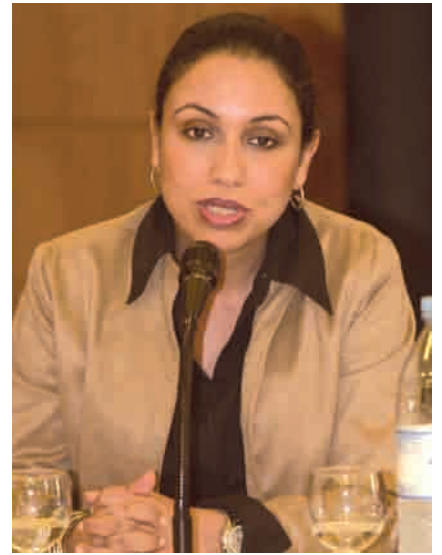
Ceci explique – peut-être – le manque d'enthousiasme des jeunes pour ce genre d'organisations traditionnelles. Ils préfèrent les organisations à l'image d'Attac et les forums sociaux, qui sont plus ouverts et où prime la spontanéité, sans pour autant pouvoir assurer nécessairement une plus grande efficacité.

Mais, à la longue, il ne suffit pas que les possibilités de participation, la créativité et l'innovation existent seulement au sein de la société civile, pourvu que la chose ne mène pas à l'isolement. On ne peut s'imaginer le développement de la société civile sans un développement de toutes les composantes de la société, sans une participation des employés à la vie de l'entreprise, sans une ouverture de l'Etat à un dialogue ouvert avec les citoyens, sans une ouverture de la scène politique aux nouvelles tendances, et sans une vraie et réelle articulation avec les autres composantes de la société.

«On ne peut s'imaginer le développement de la société civile sans un développement de toutes les composantes de la société»

La bonne gouvernance concerne aussi le secteur privé

Monia Jguirim



Je suis très heureuse de participer à cette table ronde, et aussi de voir impliquée notre jeune association dans cet intéressant débat. Le Centre des jeunes dirigeants (CJD) a été créé en 1998 par M. Hédi Jilani, Président de l'UTICA. Néanmoins, nous n'assumons guère un rôle syndical, mais plutôt un laboratoire d'innovation. Notre mission principale consiste à assurer à l'entreprise et, par conséquent, à l'économie une pérennité et une performance durable.

Nous œuvrons dans le but de faire sortir le jeune chef d'entreprise de son isolement, face à ses problèmes et son entreprise. Le CJD se veut un centre convivial, de partage d'expériences, d'apprentissage continu et d'enrichissement mutuel.

Nous basons notre association et notre action sur un ensemble de valeurs que partagent tous les membres. Le jeune chef d'entreprise suit une formation appelée «start» avant de rejoindre nos rangs, qui lui permet d'adopter nos valeurs, à savoir l'engagement, l'esprit d'éthique, du partage et du progrès.

Nous œuvrons afin à constituer un mouvement influent et reconnu à l'échelle nationale, et participer activement aux débats socioéconomiques. Nous pouvons dire qu'en dix ans de parcours, nous nous sommes frayé une petite place assez modeste. Je voudrais parler, entre autres, de notre participation en 2007 au débat concernant la loi de transmission d'entreprises familiales, sachant que plus de 70% des entreprises relèvent de cette catégorie, avec une fiscalité qui était non propice. Suite à notre intervention et un débat riche, une loi a été promulguée, permettant le passage de

la possession d'une génération à une autre sans payer d'impôt.

Nous avons soulevé aussi depuis 2007 un débat au sujet des marchés publics, à savoir qu'en Tunisie, les jeunes entrepreneurs profitent d'encouragements et d'avantages multiples, sans pouvoir accéder aux marchés publics, qui sont pourvoyeurs de richesses. La condition de cinq ans d'expérience manque aux jeunes entrepreneurs qui, paradoxalement, ne peuvent acquérir cette expérience, s'ils restent exclus des marchés publics.

J'aime bien signaler que nous avons trouvé un très grand répondant au niveau du Premier ministre, et que nous participons à des réunions, et nous sommes heureux de constater que la loi sur l'initiative économique accorde à cette notion qui existe aux Etats-Unis, le «Small Business act», qui consacre une proportion de 20% des marchés publics aux jeunes.

La loi sur l'initiative privée, qui a été promulguée en janvier 2008, a repris cette idée, et consacre une proportion des marchés publics aux PME. Nous optons, au sein de notre association, pour la critique constructive, sans langue de bois, avec des recommandations et des suggestions.

Concernant la gouvernance, nous considérons que la société civile joue un grand rôle et assume une grande responsabilité. La bonne gouvernance concerne aussi le secteur privé. Faut-il se demander si le secteur privé est favorable à la bonne gouvernance ?

Nous sommes, au sein du CJD, en

train de réfléchir sur un code pour une entreprise plus éthique», que nous expérimentons dans nos entreprises, afin de savoir si les jeunes dirigeants se soumettent à des règles strictes d'éthique ? Nous avons aussi entamé depuis quelques mois une étude concernant la qualité de l'environnement institutionnel et du climat d'affaires en Tunisie.

Nous projetons de mener une enquête au niveau national, car notre association est présente dans 9 gouvernorats et nous avons l'ambition de couvrir l'ensemble du territoire national, afin de savoir si le jeune entrepreneur dispose partout en Tunisie des mêmes chances de réussite.

Nous voulons savoir si la décentralisation est bien fictive sur le terrain, et établir sur la base de cette enquête un diagnostic profond de l'environnement des PME, comprendre les éventuelles sources d'étranglement et des inégalités de prestation. Sur cette base, nous pensons détecter les leviers d'action et proposer un plan d'action.

L'administration est très favorable à ce projet que nous projetons de mener en collaboration avec elle, car nous voulons écouter les jeunes et l'administration aussi, et établir de la sorte un compte-rendu par région.

«Nous sommes, au sein du CJD, en train de réfléchir sur un code pour une entreprise plus éthique»



Promouvoir les femmes en sciences

Oum Kalthoum Benhassine

L'Association Femmes et Sciences, a émané d'une recommandation d'un congrès international organisé à Tunis en 1997 sous l'égide de l'UNESCO, par le ministère de la Femme, en collaboration avec la Faculté des Sciences de Tunis.

Ce congrès a été le premier d'une série qui a abouti à la Conférence mondiale sur les sciences, tenue à Budapest en 1999. Le comité d'organisation et le comité scientifique comprenaient des femmes de la faculté des sciences de Tunis. Nous avons voulu mettre cette recommandation en application et l'Association a vu le jour et obtenu son visa le 28 décembre 1998.

Nous sommes parties du constat que le développement durable et la croissance économique sont conditionnés par le progrès scientifique et technologique, qui vient en nécessité à la vie quotidienne des femmes, des hommes et des enfants.

Je résume nos objectifs en deux axes, les femmes en sciences et aussi les sciences pour les femmes, à savoir vulgariser les connaissances pour la société entière, et essentiellement les femmes, car elles prennent une large responsabilité dans l'éducation des enfants.

Nous avons constaté que toutes les études internationales ont montré que certaines filières restent l'apanage des hommes. Nous avons voulu remédier à ce déséquilibre et informer les jeunes concernant ces filières et leur dire que la

réussite est possible à l'instar de Mme Zohra Lakhdar, Prix L'Oréal/Unesco "Femmes et Sciences", dans la catégorie des sciences physiques.

Nous voulons être actives au niveau des femmes qui s'engagent dans la recherche. Nous avons pu constater, sur la base de statistiques et comparaisons, que la carrière scientifique de la femme dans la recherche – dans tous les pays – s'arrête à l'obtention du dernier diplôme, en raison de leurs trois rôles, à savoir, familial, social et professionnel. Il faut sensibiliser ces femmes, les pousser dans la persévérance et les aider à résoudre leurs problèmes.

Notre approche ne se limite pas aux onze femmes du Bureau et aux cent adhérents, y compris des hommes, mais admet une vision participative, à travers les questionnaires et les enquêtes, toucher toutes les femmes actives dans les domaines scientifiques.

Nous œuvrons actuellement dans les secteurs des sciences dites «dures», et nous portons l'ambition d'élargir notre champ d'action aux sciences humaines. Nous organisons des cercles de discussions avec et sans thèmes afin de comprendre les femmes, les sensibiliser et les pousser à être plus actives.

Nous pensons que la bonne gouvernance ne consiste pas seulement à

opérer un diagnostic et rester ensuite inactif. Il faut essayer aussi de porter ces résultats et constats par tous les moyens et à travers tous les supports, afin que les recommandations arrivent aux décideurs.

A titre d'exemple, nous avons remarqué que la majorité des femmes dans les secteurs scientifiques se trouvent en biologie et en

médecine, sans que cette proportion ne soit représentée au niveau des jurys, où nous avons constaté une dominance masculine. Nous avons porté ce constat auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, et aussi auprès de celui de la

Femme, qui ont été à l'écoute de notre doléance.

Nous bénéficions de beaucoup d'encouragements, et trouvons de l'écoute, et surtout on nous prend au sérieux.

Nous avons déjà organisé trois rencontres annuelles, que nous avons intitulées «les assises scientifiques de Femmes et Sciences», où de jeunes doctorantes viennent exposer les résultats de leurs recherches et nous accordons des prix aux meilleures présentations et aux meilleures problématiques.

On a pris la première édition comme thème «les recherches prioritaires», ensuite «la biodiversité et l'environnement», et nous invitons des observateurs internationaux qui viennent assister pour constater la qualité de nos recherches.

«Nous oeuvrons pour que la carrière scientifique de la femme chercheur ne s'arrête pas à l'obtention du dernier diplôme»

Hors du politique, il y a des espaces d'action et de liberté

Riadh Zghal



Je suis ravie de voir M. Moncef Achour insister sur la nécessité de dépasser le manichéisme dans la manière et le regard portés sur la société civile et les associations. Je pense que le débat – dans notre société – devrait plutôt s'orienter davantage vers le partenariat, évoqué par Mme Bochra Belhaj Hamida.

Si notre société veut se développer, elle a intérêt à développer des synergies entre ses différentes structures, elle a intérêt aussi à ce que se développent des institutions de proximité adhérant à la société, et qui expriment des problématiques vécues tout en contribuant à leur traitement.

Je pense que les témoignages qu'ont apportés Mesdames Bochra Belhaj Hamida, Monia Jguirim et Oum Kalthoum Benhassine révèlent que, dans notre société, des associations ont saisi des opportunités afin d'agir sur la prise de décision politique.

Je me rappelle que l'ATFD a toujours attiré l'attention de la société sur la violence à l'égard des femmes. Cette thématique a été reprise aujourd'hui par plusieurs instances et fait l'objet de programmes d'action à la fois politiques et associatifs. Aujourd'hui, Mme Bochra Belhaj Hamida affirme que cette association se penche sur la violence que subissent les enfants. C'est un dossier qui est ouvert et qui mobilisera certainement d'autres acteurs.

Mme Monia Jguirim a aussi montré

combien l'effort de l'association contribue à attirer l'attention du gouvernement sur les problématiques de l'entreprise qu'il faudra traiter. Elle a aussi confirmé l'existence d'une écoute de la part des autorités. Mme Oum Kalthoum Benhassine a exposé l'action menée par son association, et également ses efforts visant à favoriser des décisions politiques concernant les questions relatives au domaine femmes et sciences. Ces exemples venant parmi d'autres que l'on peut observer, la société ne peut que bénéficier de ce genre de complémentarité et synergie.

Si on arrête de trop focaliser sur la dimension politique, au sens restrictif du terme, on pourra identifier un certain nombre d'espaces d'action et de marges de liberté. Je veux à ce propos évoquer ce qui se fait en matière de partenariat entre différents ministères d'une part et la société civile, d'autre part. En effet, il y a plusieurs ministères qui comptent sur des associations dans la réalisation des projets de développement. Je cite – à titre d'exemple – le partenariat qui existe entre le ministère des Affaires de la Femme, de

l'Enfance et des Personnes âgées, et certaines associations qui jouent un grand rôle pour amener les femmes à développer des activités économiques et par conséquent, engendrer de la richesse. Un autre exemple est celui de la Banque tunisienne de solidarité (BTS) qui gère les crédits accordés

aux porteurs de projets d'entreprise en partenariat avec des associations de développement non gouvernementales.

Il faudrait aussi à ce niveau, prendre en considération un autre volet : les organisations de la société civile peuvent jouer le rôle de levier pour la production de la richesse, aussi bien d'une manière directe qu'indirecte.

Qu'une association œuvre dans le soutien ou l'accompagnement de jeunes entrepreneurs, qu'il y ait des associations qui créent chez les femmes des envies de participation à la vie publique ou de prendre part à l'activité économique et sortir du cadre informel de la production, prouve bien que la société civile joue un rôle économique indirect.

Je pense aussi que les associations jouent un rôle de socialisation d'une grande importance du fait qu'elles participent à développer des modes de comportement et des attitudes nouvelles. Les associations constituent aussi un lieu de débat et de confrontation de points de vue différents. L'esprit démocratique n'est-il pas cette capacité d'écouter, de découvrir la différence et de la reconnaître ?

Les associations constituent de ce fait un lieu d'exercice et d'entraînement pour la démocratie, le respect de l'autre, d'apprentissage de la négociation, essentiellement pour les jeunes, qui sont – à l'école ou même à l'université – soumis à une logique dirigiste et souvent autoritaire.

Comment voulons-nous que nos jeunes adoptent des comportements démocratiques ou soient disposés à prendre des initiatives s'ils ne participent pas à une vie associative ?

«Plusieurs ministères comptent sur des associations dans la réalisation des projets de développement»

J'ai évoqué dans ma première intervention la dimension personnelle de l'engagement dans une association et les comportements opportunistes qui sont par ailleurs bien naturels. Je ne porte pas de jugement de valeur sur cela. Mais, d'un autre côté, je considère que, quels que soient les motifs de l'engagement dans une association, on a besoin d'un vivier qui génère des «leaders» aussi bien dans le domaine politique qu'ailleurs. Les associations jouent et doivent bien jouer ce rôle de vivier pour le bien de la société.

Pour ce faire, il faudrait que les premiers responsables des associations ne s'enracinent pas dans leurs fonctions et que le travail se fasse d'une manière collective, et non pour un projet émanant d'une seule et même personne, visant à réduire les autres membres au rôle de simples exécutants.

Il y a dans le travail associatif une dimension d'altérité, de reconnaissance de l'autre et du travail pour l'autre. Nous avons un besoin pressant de cette dimension, essentiellement pour nos jeunes, afin de renforcer chez eux un sentiment d'appartenance. Cette dimension a une importance stratégique à cette époque où des Etats éclatent en micro-Etats, par le fait de mouvements à la recherche d'une appartenance politico-sociale. Aussi l'Etat abstrait qui caractérisait les vieilles démocraties est secoué par une crise de citoyenneté. La dynamique de la société civile, fournit justement aux individus des arguments pour s'identifier à quelque chose.

Je ne suis pas du tout d'accord avec M. Taieb Baccouche qui a affirmé que la culture religieuse affaiblit la société civile. Si on se

réfère à l'époque coloniale, on verra bien que la religion est ce qui a soudé la population. Elle a été le support de l'identité nationale. Elle a permis à la société de s'exprimer puis de se mobiliser pour se libérer du joug colonial.

Il se trouve aujourd'hui que la religion a été orientée vers des mouvements qui n'œuvrent pas pour l'intérêt de la société ni pour son développement, mais dans le but de diffuser une certaine interprétation de la religion, qui est étrangère pour beaucoup d'entre nous dans ce pays.

Je serais par contre tout à fait d'accord avec M. Baccouche dans le cas où la culture de la religion se réduit à un modèle simplifié et unique, élimine tout esprit critique, et tue par conséquent toute expression de la société civile et des contradictions qui la traversent.



Les ONG doivent tenir une comptabilité claire et transparente

Taieb Baccouche

Je suis en fait d'accord avec Mme Zghal, car j'ai fait référence à la culture religieuse dominante dans le Monde arabe, et non à la culture religieuse d'une manière absolue. Je vise la culture religieuse dominante, salafiste essentiellement, qui freine le développement de la société civile.

Afin de progresser dans notre débat, je peux dire que je ne suis pas pour l'opposition entre la société civile et l'Etat,

car on ne peut les opposer en principe. Si on se réfère à l'expérience de l'Institut arabe des droits de l'Homme (IADH), qui a été pratiquement la première ONG dans le Monde arabe à développer cette stratégie et à œuvrer pour le renforcement des capacités des ONG en particulier, on remarque bien un sens de partenariat double : un partenariat horizontal entre les composantes de la société civile, et un autre vertical avec les gouvernements.

Lorsque l'IADH organise des sessions de formation ou conférences, il associe régulièrement aussi bien les représentants de la société civile que des gouvernements,

dans le but de les habituer à discuter et à dialoguer ensemble. Cette tradition n'existait pas, ce qui explique la persistance des malentendus et des conflits qui ne favorisent pas le dialogue et le partenariat.

Les pouvoirs accusent certaines ONG, essentiellement celles qui s'activent dans le domaine des droits de l'Homme, d'être à la solde de l'étranger, ou de s'adonner à la politique politicienne sous couvert de syndicalisme ou de droits de l'Homme. Ces critiques ne sont pas toujours infondées. A l'opposé, certaines ONG accusent les pouvoirs de chercher à freiner la société civile. Nous devons reconnaître aussi l'existence de cette tendance despotique.

Nous essayons donc de les mettre autour de la même table, afin de dépasser ces divergences et ces malentendus, afin que toutes les parties soient convaincues que seule la complémentarité permet de concrétiser les projets et former les desseins.

Il faut d'abord accepter de dialoguer sur la base du respect mutuel des différences et par la suite s'entendre sur un dénominateur commun pour avancer. C'est ainsi que l'IADH a reçu des demandes des ministères de l'Intérieur du Qatar et de Bahreïn, par exemple, pour former leurs cadres, essentiellement les officiers de police.

Nous assurons aussi des sessions pour les magistrats en partenariat avec les ministères de la Justice. Ceci fait partie de nos choix stratégiques.

Je pense qu'il y a progressé en la matière : la dernière réunion à Tunis concernant l'élaboration des plans nationaux des droits de l'Homme a vu la participation de six ministères nationaux, en plus des ONG. De ces rencontres émanent des recommandations communes, qui seront mises en pratique par la suite sur le terrain.

Concernant la manière de consolider les sociétés civiles dans le Monde arabe, je reviens à la dimension culturelle car il est important de développer la culture démocratique et celle des droits de l'Homme, qui constituent les outils nécessaires à toute action de ce genre. Ceci n'a rien de théorique. Nous

constatons en effet une insuffisance au niveau des connaissances nécessaires au progrès. Il faut noter que le simple fait de dialoguer instaure un début d'acceptation de l'autre et de respect pour son point de vue.

Personne ne vient au monde démocrate ou porteur de la culture démocratique ou celle des droits de l'Homme. C'est seulement à travers l'acquisition et la pratique que se consolide et s'enracine cette culture... Il est évident que l'environnement politique, religieux ou autre, joue un rôle crucial dans le développement de cette culture.

La société civile se consolide en permettant aux membres et adhérents des associations de maîtriser les techniques des enquêtes sur le terrain, non seulement à caractère social, mais aussi de constat des cas de violences sur les femmes par exemple, de torture, etc. La manière de mener une enquête objective consolide la société civile, ainsi que la manière d'élaborer une stratégie, qui reste absente des plans de la plupart des ONG, aussi bien à court terme que sur de longues périodes.

Concernant le financement des associations, nous devons faire la part entre le Sud et le Nord. Au nord, les gouvernements financent même les ONG qui sont critiques à leur égard, parce que ces gouvernements possèdent une tradition

démocratique et observent un respect de la société civile, car ils sont connaisseurs du rôle des ONG et de leur utilité.

Dans les pays du Sud, y compris dans les pays arabes, les pouvoirs politiques observent un comportement différent. La part du financement arabe de l'IADH, par exemple, qui a 19 ans d'existence, n'a jamais dépassé le seuil de 5%, l'essentiel du financement provient de sources occidentales, en l'occurrence l'UE, ou même de certains gouvernements, par le biais de l'ONU.

Ce comportement et ce genre d'action, ne font pas partie de la culture dominante dans les pays arabes, où on ne comprend guère que la consolidation de la société civile est bénéfique pour toutes les parties, y compris les pouvoirs.

Nous devons reconnaître que l'approche de la problématique du financement se fait parfois sous un angle assez négatif, essentiellement à cause des abus observés, y compris de la part de certaines ONG, essentiellement au niveau de la transparence, qui doit être méticuleusement observée, par l'intermédiaire d'audits, de rapports financiers qui doivent toujours accompagner les rapports d'activité. Les ONG doivent être formées à recourir aux audits et tenir une comptabilité claire et transparente.

A l'IADH, on pose deux conditions essentielles à l'acceptation du financement : il ne doit nullement être conditionné, qu'il vise un programme clair et net, et que sa gestion soit transparente.

«Les pouvoirs accusent certaines ONG de s'adonner à la politique politicienne. Certaines ONG accusent les pouvoirs de chercher à freiner la société civile»





Le cyberspace recueille les réfugiés des sociétés civiles arabes

Ghazi Graïri

Ce débat intéressant et remarquable me pousse à souligner quelques éléments qui, dans nos discussions, semblent acquis, mais dont on n'est pas tout à fait conscients ou attentifs, quoique l'idée consensuelle s'est dégagée et doit régner dans le fonctionnement de la société civile, au sens intrinsèque et dans ses relations avec ses partenaires, tant officiels nationaux qu'internationaux.

Pour revenir aux propos de Mme Bochra Belhaj Hamida, concernant l'intermédiation soulevée dans les aspects de mon propos et celui de M. Taieb Baccouche, je la vois – me concernant, au moins – englobant le partenariat.

L'intermédiation se considère entre l'individu, qui est l'élément de base de la structure sociale et le titulaire constitutionnel de la souveraineté. Ce citoyen ne peut agir ou infléchir à lui seul. Il doit à cet effet s'organiser dans un espace autre que celui officiel, à savoir la société civile.

Cela me permet de souligner, en termes de constat et nullement de critique, un glissement ou une facilité sémantique dans nos propos, à savoir que nous avons signifié par société civile des signifiants parfois non identiques, à savoir opinion publique ou espace public, ou ce que certains auteurs distinguent entre société civile et société civique.

L'aspect de la société civique se distingue à travers l'activité de chaque citoyen en tant que citoyen dans le fonctionnement politique de sa société, à savoir son inscription dans une liste électorale, participer à une campagne électorale ou le vote même.

Pour revenir aux aspects concrets, je me demande et je vous associe, concernant la faiblesse constatée de la société civile dans le Monde arabe. Je me suis intéressé à cet effet, à un aspect, à savoir ce phénomène qui, par certains côtés, trouve ses causes dans l'étroitesse juridique des libertés et de la culture de la société civile dans le Monde arabe. Mais, puisque ce phénomène est assez constant, il explique aussi ce maintien dans cet état de faiblesse, ce que certains auteurs appellent la société civile mondiale, représentée par l'émergence d'un espace civil mondial qui n'est nullement une addition des espaces civils nationaux, mais plutôt un espace transnational, et dans lequel, beaucoup d'activistes, de militants et d'associations originaires de ces régions où la liberté n'est pas requise, ou par crainte de certaines répressions, préfèrent agir au niveau de cet espace transnational.

Un des moments de cette société civile transnationale a été le Sommet du G8 de Gênes, qui a connu une mobilisation d'associations de profils différents, de diverses origines et d'identités multiples, mais qui se sont organisées, non pas pour faire face aux institutions d'un Etat, mais ce qui représenterait le pouvoir à l'échelle internationale, tantôt le G8, tantôt le Forum de Davos, pris comme étant les réceptacles des décideurs à l'échelle mondiale.

La participation de beaucoup d'associations arabes dans cette société civile mondiale est significative. Internet est le cyberspace qui recueille les réfugiés des sociétés civiles nationales non virtuelles,

parce qu'ils ne disposent guère d'une liberté totale.

Ce nouvel espace doit bien nous interpeller, car il peut ne pas perturber le fonctionnement des sociétés occidentales, bien structurées, mais la question reste posée et même cruciale dans l'espace arabe, à savoir si une partie de l'énergie qui aurait aidé à l'évolution de la société civile dans sa cristallisation n'est pas en train d'alimenter cette société de superposition ou même parallèle.

Quand on parle de financement et de limite des droits, on a l'impression de voir les composantes de la société civile en état de réclamation uniquement par rapport aux institutions publiques, ce qui est légitime. Néanmoins, nous devons dire que la citoyenneté qui doit être l'élément essentiel de leurs réactions, revendique et exige aussi une responsabilité.

Je revois, à cet effet, le débat qui a eu lieu suite à la signature du Pacte National, où on a mis en place un certain nombre de valeurs qu'on croit communes à toute la société tunisienne. Ces choix qui ont été mis en place par l'Etat tunisien indépendant appartiennent désormais à toutes les composantes publiques et privées, institutionnelles ou civiles, qui doivent protéger et sauvegarder ce modèle social, parce que, certaines composantes de la société civile ne sont pas toujours en faveur de ce Pacte, car il existe – comme il a été dit – des mouvements qui, à la première prise ou participation aux décisions publiques, ne laisseraient pas les libertés – aussi réduites qu'elles sont – en leur état. Il y a matière à vigilance.

L'autofinancement garantit mieux l'indépendance

Bochra Belhaj Hamida



On ne peut concevoir un exercice démocratique sans une pratique quotidienne de la démocratie, aussi le terme «culture» ne peut se réduire à l'apprentissage scolaire ou théorique ou la formation dispensée par l'IADH, dont je partage tout à fait la démarche. Mais l'apprentissage ne peut se faire sans un exercice quotidien et réel de la démocratie.

Il est vrai aussi que la tentation peut exister, celle de ne pas avoir recours aux élections ou d'outrepasser la direction collégiale, mais il y a toujours des mécanismes et des gardes-fous, des structures et des règles, qui vous imposent l'exercice de la démocratie.

Concernant la notion de partenariat, je partage pleinement ce qui a été dit, et j'ajoute que l'ATFD – depuis sa création – a cru au partenariat, et pour preuve, elle n'a jamais refusé l'offre d'aucune institution publique. On a été membre du Comité du CREDIF, membre au conseil «Femme et famille». Le partenariat constitue pour l'ATFD un choix stratégique.

La situation, les lois et le statut de la femme ne peuvent changer, aussi nous ne pouvons mettre fin à la violence exercée à l'égard de la femme, sans un partenariat avec l'Etat. Le problème réside plutôt dans la manière de l'Etat de concevoir le partenariat, à savoir que nous devons nous aligner sur ses positions.

Actuellement, nous menons une expérience importante en tant que membre du «Plan national de lutte nationale contre la violence», sachant que quelques années auparavant au sein du Conseil «Femme et famille», certaines voix réfutaient avec insistance l'existence du phénomène même. Nous voyons l'engagement de l'Etat et le fait de nous faire participer comme une avancée et une victoire assez importante.

Le partenariat doit être pris sous l'angle de la différence et du droit à la critique, nous ne pouvons accepter ou tolérer qu'une femme – quelle que soit son opinion politique – subisse une violence.

Le partenariat multi-acteurs, aussi bien le partenariat avec des associations étrangères, ne pose aucun problème pour moi, le financement aussi tant que tout se fait dans la transparence. L'idéal serait d'assurer un autofinancement pour garantir notre indépendance même par rapport à l'Etat.

Cette belle expérience d'autofinancement a été vécue par la section tunisienne d'Amnesty International, qui, à ses débuts, était l'unique petite section parmi toutes les sections d'AI à ne pas être financée par le siège. Le problème du financement a été résolu grâce à l'or-

ganisation de galas et d'expositions devenue malheureusement impossible par la suite...

Si l'Etat permettait à la société civile autonome d'organiser des galas et autres manifestations pour avoir des ressources financières, la problématique du financement serait autre. L'Etat, rappelons le, ne distribue pas le financement public d'une manière équitable entre les différentes ONG.

Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi l'Etat se permet lui-même de

«Il existe des mouvements qui, à la première participation aux décisions publiques, ne laisseraient pas les libertés en leur état»

recevoir des financements de partenaires étrangers et nous interdit à nous associations cette pratique ? Personnellement, en ma qualité d'ex-présidente de l'ATFD, je déclare ne sentir aucune culpabilité

à recevoir des financements aussi bien de l'Etat tunisien que d'Etats amis, ou de la part d'ONG amies étrangères tant qu'ils respectent notre autonomie et notre indépendance.

Je voudrais ajouter que tous ces financements sont accompagnés de contrôles et d'audits, qui veillent à l'application méticuleuse du projet préétabli. Il faut casser tous les tabous concernant les questions relatives au financement des associations.



«En Europe, la société civile a inscrit l'écologie sur l'agenda politique»

Lothar Witte

Concernant le rôle économique, j'aimerais dire que si on regarde la société civile comme un laboratoire de la société, pour la créativité, pour la coopération et l'aide mutuelle, on constate que tous ces éléments sont d'une grande importance pour l'économie. Et un pays comme la Tunisie, qui compte bâtir son avenir sur une économie de savoir et une société de savoir, a particulièrement besoin d'un tel ferment.

Concernant le rôle politique, je pense

qu'il ne faut pas confondre les différents groupes qui existent au sein de la société civile. Il y a les associations professionnelles qui pratiquent le lobbying, dans le but de défendre leurs intérêts. Il y a les grandes associations de bienfaisance qui accomplissent un travail très important. Et finalement, il y a les associations qui représentent la voix des citoyens dans les discussions et les débats et cherchent à agir sur la prise des décisions politiques. C'est ce dernier

groupe qui, selon moi, correspond le mieux au concept de la société civile que j'ai essayé de décrire tout à l'heure. Et, de temps à autre, leur contribution à la vie politique peut être très importante.

Concernant l'Europe, j'aimerais juste rappeler qu'il y a trente ans, la classe politique a négligé la question écologique. C'est grâce aux mouvements des citoyens que cette question est aujourd'hui fortement ancrée dans l'agenda politique.

Connaissance, bonne volonté et volontariat sont les maîtres-mots

Oum Kalthoum Benhassine

J'aimerais relativiser tout ce qu'a été dit par Mme Bochra Belhaj Hamida. Je vais relater une expérience que j'ai vécue en tant que membre du comité de pilotage de projets d'ONG, financés par le PNUD, dans le cadre de l'Agenda 21. Un certain nombre de ces projets ont réussi, d'autres pas, même si la volonté ne manquait guère, seulement il leur manquait la formation nécessaire.

La bonne volonté et la sincérité, ne peuvent suffire, car nous devons faire la différence entre les initiateurs des projets, qui sont souvent imbibés de culture environ-

nementale, mais – souvent installés dans la capitale et les grandes villes – délaissent le projet au profit des bénéficiaires qui vont veiller sur la bonne marche du projet. Si ces bénéficiaires n'ont pas été intégrés par ce qu'on appelle l'approche participative, le projet ne connaîtrait guère la réussite.

N'oublions pas d'évoquer certaines autres faillites, où l'initiateur voulait tout simplement transformer le projet en «carte de visite».

Les membres des ONG doivent instaurer un débat, et se poser la question – comme l'a très bien dit Mme Riadh Zghal. Concernant la démocratie, je me suis rendu



compte de par ma fonction au sein de ce comité de pilotage que, dans certaines associations, l'activité se limitait réellement à une seule personne, soit elle est autoritaire et accapare tous les pouvoirs, soit les autres sont démissionnaires. Il va de soi que les gens s'arment de savoir et de connaissances, en plus de la bonne volonté et cet esprit de volontariat

A l'instar des Etats, la société civile doit aussi rendre compte

Moncef Achour



Je pense qu'on a bien démontré, à travers ce riche débat, qu'il y a encore de la place, au-delà du langage de bois et du langage de vipère, pour un langage de raison dans notre pays. Nous sommes tous, ici présent, dans cette démarche d'apprentissage et d'exercice démocratique, qui consiste à accepter l'autre. Ceci est d'une grande importance pour la culture de la société civile. Il est important aussi de dépassionner le débat et l'approche, et d'admettre une démarche qui ne soit pas trop axée sur le politique. Aucun, ici, n'a évoqué deux concepts très chers à la société civile, à savoir volontariat et bénévolat, qui constituent le socle de l'action civile

Certaines ONG, les grandes essentiellement, se professionnalisent, au sens noble du terme, en se dotant de moyens de communication, de sites Internet, de réseaux, de présence et de discours.

Paradoxalement, la question de la transparence a été évoquée par M. Hubert Védrine,

qui a appelé à repenser la société civile, et à ce qu'elle rende compte – à l'instar des Etats. Ceci ne peut en aucun cas culpabiliser les ONG, mais plutôt les responsabiliser.

Sur le plan national, nous devons reconnaître l'existence de défis énormes, à l'instar de la participation des jeunes dans la vie aussi bien publique que politique, et plus largement dans l'espace public et celui de la société civile.

L'enquête menée par les NU en collaboration avec l'Observatoire national de la jeunesse (ONJ) dévoile des taux de participation de la jeunesse assez inquiétants. Ceci mérite une réflexion, étant donné que la jeunesse constitue une part dominante de la population tunisienne, surtout avec les nouvelles mutations, on assiste à une réticence vis-à-vis de l'action politique.

De ce fait, les principales perspectives qui peuvent s'ouvrir devant les jeunes sont la société civile et l'espace associatif, à savoir qu'on ne doit nullement «terroriser» cette

frange et la cloisonner dans des choix uniquement politiques.

On doit reconnaître un certain cumul, à savoir des expériences et des réalisations. Je peux à cet effet citer un grand nombre d'associations dynamiques qui travaillent sur le terrain. En Afrique, ces associations de proximité ont accompli un grand travail, avec une excellente capacité de communication. Ils n'ont nullement de leçons à recevoir et sont d'un professionnalisme – au sens noble – qui n'a rien à envier à celui des ONG du Nord.

Il faut relativiser et ne pas focaliser sur certains groupes activistes de la société civile. Lorsque j'entends qu'il y a dix associations autonomes en Tunisie, je ne peux que récuser cette approche sélective et réductrice. C'est une aberration étrange à la culture démocratique. Je conclus par un appel à nos partenaires internationaux, pour établir des liens de partenariat avec la richesse du tissu associatif tunisien et diversifier leurs actions.



L'INNOVATION... PASSION d'UNE BANQUE

LES **DAB-BIAT** ... POUR RECHARGER LES LIGNES TUNISIANA GRATUITEMENT



CE SERVICE DE RECHARGE, disponible 24h/24, 7j/7, EST TOTALEMENT SÉCURISÉ.
IL EST ACCESSIBLE VIA TOUTS LES DAB DE LA BIAT. IL EST GRATUIT AUSSI BIEN
POUR LES DÉTENTEURS DE CARTES BIAT QUE POUR CEUX DE CARTES
DES BANQUES CONSUEURS.



Gagnons l'avenir, ensemble